Mashteuiatsh
BULLETIN D'INFORMATION
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

SHETAN-PISHIMU | JUILLET 2017 VOLUME 30, NUMÉRO 1

DANS CE NUMÉRO

Attribution des responsabilités spécifiques aux élus 1
Présentation sur les états financiers 2016-2017 2
Planification et administration d'une succession 2
Tarification des services publics 2017-2018 2
Officialisation de toponymes ilnu 3
Recueils ilnu aitun maintenant accessibles aux Pekuakamiulnuatsh 3
Un début en force pour le centre Miluelimun 4
Galas et fêtes de fin d'année 4
Rapatriement des 4e et 5e secondaire à l'école Kassinu Mamu et modification du Programme de soutien aux études secondaires 5
Règlement concernant les chiens 6
Combattre le tabagisme avec l'humour 6
Maladies saisonnières 7
Des végétaux pour la bande riveraine à moindre coût 8
Centre de santé 8

Attribution des responsabilités spécifiques aux élus

Le chef des Pekuakamiulnuatsh, Clifford Moar, a annoncé officiellement le 21 juin 2017 les responsabilités spécifiques attribuées aux élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan. À cette même occasion, lors de la Journée nationale des Autochtones, les élus ont participé à une cérémonie de déclaration solennelle devant la population, au site Uashassihtsh.

CLIFFORD MOAR Pekuakamiu ilnutshimau | Chef	• Représentant et porte-parole de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) • Négociations
STACY BOSSUM Takuhikaniss | Conseiller	• Administration • Finances
PATRICK COURTOIS Takuhikaniss | Conseiller	• Relations avec les grandes entreprises • Relations gouvernementales
JONATHAN GERMAIN Takuhikaniss | Conseiller	• Santé et mieux-être collectif • Loisirs
STÉPHANE GERMAIN Takuhikaniss | Conseiller	• Patrimoine, culture et langue • Relations avec la communauté
ÉLIZABETH LAUNIÈRE Takuhikaniss | Conseillère	• Éducation et main-d'œuvre • Condition féminine
CHARLES-ÉDOUARD VERREAULT Takuhikaniss | Conseiller	• Infrastructures • Sécurité publique • Territoire • Relations avec les Premières Nations
ENSEMBLE DES ÉLUS	• Développement économique

Le chef Moar a tenu à souligner que la responsabilité du développement économique allait relever de l'ensemble des élus. Également, selon l'évolution des divers dossiers, certains mandats spécifiques et ponctuels peuvent être donnés aux élus.

Source : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Présentation sur les états financiers 2016-2017

Uapahtaliuanun tan ka eshi itapashtakanitsh shuliau nane 2016-2017

Les Pekuakamiulnuatsh sont invités à une présentation sur les états financiers 2016-2017.

Date : LE MERCREDI 30 AOÛT 2017
Heure : 18 h 30
Endroit : Salle communautaire, 77, rue Uapakalu, Mashteuiatsh

Il est à noter que le *Peikupipun takuhimatsheuan : Rapport annuel du 1er avril 2016 au 31 mars 2017* pourra être consulté en ligne sur le site Web www.mashteuiatsh.ca à compter du 21 juillet 2017. À partir de cette même date, des exemplaires du document seront également disponibles à la réception de l'édifice principal de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 1671, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh.

Nika miluelihtenan tshe uapamitatsh nite tshe nitshishkatunanutsh! Bienvenue à tous!

Source : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Planification et administration d'une succession

La planification successorale et l'administration d'une succession sont incontournables.

Dans le cas d'un Indien inscrit, l'administration d'une succession comporte certaines obligations définies par la Loi sur les Indiens et le Règlement sur les successions d'Indiens. Le décès d'un Indien inscrit doit, entre autres, être signalé au ministère des Affaires autochtones et du Nord qui doit aussi officialiser la nomination de l'administrateur de la succession prévu au testament du défunt.

Deux séances d'information sur le sujet ont eu lieu les 7 et 13 juin derniers auxquelles la population était invitée et un document de renseignements est maintenant disponible sur le site Web www.mashteuiatsh.ca.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre par téléphone l'équipe du service à la clientèle :

- Anne Casavant, conseillère au service à la clientèle, 418 275-5386, poste 1439;
- Guylaine Simard, coordonnatrice à la gestion foncière, 418 275-5386, poste 1776;
- Johanne Genest, agente au service à la clientèle, 418 275-5386, poste 6978.

Source : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Tarification des services publics 2017-2018

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé, le 5 avril 2016, une augmentation de 10 % de la tarification des services publics pendant quatre ans, soit jusqu'en 2020.

Rappelons que cette tarification ne paie qu'une partie des dépenses rattachées aux services publics, et ce, malgré la présence d'une entente de financement avec Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). Chaque année, Travaux publics assume la différence à même ses frais d'opération.

Le tarif annuel d'une résidence typique passera donc, pour cette année, de 391 $ à 432 $, soit une hausse de 41 $. Pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, les revenus additionnels seront d'environ 28 500 $, mais les pertes sont toujours élevées pour 2017-2018 à 262 959 $.

Le coût total des services publics pour 2017-2018 est de 670 215 $ par rapport à des revenus de tarification des usagers et de redevances de 407 256 $. Nous avons donc un manque à gagner de 262 959 $ que les opérations de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan assument.

Comme chaque année, un avis établissant le coût et les modalités de paiement des services publics a été joint à la facturation, envoyée au cours du mois de juin.

Source : Infrastructures et services publics

Officialisation de toponymes ilnu

Des consultations sur la toponymie s'effectuent annuellement sur les plans d'eau sans nom et sur certaines entités géographiques partout sur Nitassinan. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est heureux de vous annoncer que la Commission de toponymie du Québec a officialisé deux toponymes en juillet 2016 :

- Lac Atukamau (« lac rétréci »);
- Lac Milu Atshakuatsh (« lac aux bons esprits » ou « lac des bons esprits »).

L'officialisation de nos toponymes s'inscrit dans nos démarches en lien avec la Politique d'affirmation culturelle des Pekuakamiulnuatsh.

Les personnes qui connaissent des toponymes sur le territoire sont invitées à les transmettre à la direction Droits et protection du territoire ou à la direction Patrimoine et culture qui travaillent en étroite collaboration dans ce dossier.

Nous tenons à remercier les aînés pour leur participation. Nous souhaitons souligner leur implication et l'importance de leur connaissance de la langue du territoire dans les travaux entourant la toponymie : mesdames et messieurs René Basilish, Thelesh Bégin, Jean-Baptiste Benjamin, Ketty Bossum, Rosaire Connelly, Yvonne Manigouche, Bernadette Raphaël, Marie-Reine Raphaël, Thelesh Siméon et Paul Verreault.

Continuons de transmettre et d'apprendre le shashish nehlueun, afin que notre langue reste vivante.

Sources : Droits et protection du territoire et Patrimoine et culture

Recueils ilnu aitun maintenant accessibles aux Pekuakamiulnuatsh

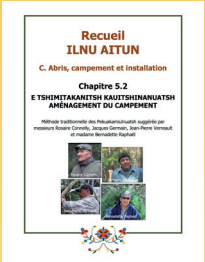

Des recueils et des vidéos dédiés à la transmission culturelle réalisés par la direction Patrimoine et culture sont maintenant disponibles pour les Pekuakamiulnuatsh. Ils visent à approfondir ou consolider les connaissances du patrimoine.

Ces outils sont nés de deux projets de Patrimoine et culture qui avaient pour objectifs la conservation, la protection et la transmission de notre culture pour les générations actuelles et futures.

D'abord, en 2012, le projet de recherche **Pekuakamiulnuatsh u uelutshinuau** (Patrimoine ilnu) a permis de documenter les savoirs ilnu qui ont ensuite été regroupés en 75 sujets et consignés dans plus de 40 recueils.

Par la suite, un second projet, **Ashu pashtenetau ilnu aitun** (Diffusion et transmission culturelle des Pekuakamiulnuatsh), a servi à la réalisation de capsules vidéo, en complément aux recueils, visant à appuyer les porteurs de culture et à promouvoir le savoir-être et le savoir-faire ilnu. Une vidéo informative mettant en valeur la culture et la philosophie de notre Première Nation auprès du grand public a également vu le jour.

Les recueils et les vidéos ont depuis été distribués aux écoles locales pour enrichir les contenus culturels et linguistiques des programmes scolaires dans les domaines suivants : arts, éthique et culture religieuse et univers social. Ils ont également été remis à la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh (également le site de transmission culturelle Uashassihtsh) où ils faciliteront la réalisation d'ateliers voués à la transmission culturelle et linguistique et où ils seront aussi accessibles à la population.

Les Pekuakamiulnuatsh intéressés à consulter les recueils et à visionner les vidéos sont invités à contacter la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh au 418 275-4842.

Source : Patrimoine et culture

Un début en force pour le centre Miluelimun

Quelques semaines seulement après son ouverture, le centre de conditionnement physique Miluelimun compte déjà plusieurs adeptes assidus. La vue du Pekuakami charme les sportifs qui fréquentent le centre en leur apportant quiétude et sérénité.

Il est toujours possible de vous abonner en allant directement au centre au 52, rue Uapakalu ou à la « pro shop » du centre Amishkuisht.

Il est à noter qu'un rabais de 25 % est appliqué à toute la grille tarifaire pour 2017. Les aînés et les étudiants ont aussi droit à des tarifs réduits.

Tarification	Journalier	Mensuel	3 mois	6 mois	Annuel
Adulte	~~10 $~~ **7,50 $**	~~55 $~~ **42,25 $**	~~150 $~~ **112,50 $**	~~300 $~~ **225 $**	~~400 $~~ **300 $**
Aîné et étudiant	~~10 $~~ **7,50 $**	~~35 $~~ **26,25 $**	~~100 $~~ **75 $**	~~200 $~~ **125 $**	~~350 $~~ **262,50 $**

Le centre est accessible 24 heures sur 24 à l'aide d'une carte d'accès magnétique disponible grâce à un dépôt de 50 $ (montant redonné à l'utilisateur à la fin de son abonnement).

La direction du centre tient également à mentionner que l'utilisateur qui souhaite avoir accès aux installations et qui n'a pas sa carte magnétique peut se rendre, en l'absence du préposé, à la « pro shop » entre midi et 20 h tous les jours pour se faire ouvrir les portes.

Source : Santé des jeunes et des familles

Galas et fêtes de fin d'année

École Amishk

Cette année, l'école Amishk souhaitait souligner la persévérance de tous ses élèves en proposant une nouvelle formule de fête de fin d'année scolaire.

La fête de la persévérance a donc eu lieu le 22 juin, lors de la dernière journée des classes. Des certificats ont été remis dans chaque groupe et les élèves étaient invités à voter pour la personnalité de l'année dans leur classe.

Les finissants de 6e année ont été honorés au gymnase de l'école. Le chef et des élus étaient présents. Chacun des 29 élèves a reçu un collier avec le symbole de la tortue, qui représente la persévérance qui va les suivre pendant le reste de leur parcours scolaire.

École Kassinu Mamu

Encore cette année, la fin des classes a été soulignée en beauté à l'école Kassinu Mamu.

Une troisième cohorte de cinquième secondaire et des élèves des parcours de formation ont été célébrés le 9 juin dernier à la salle du site Uashassihtsh pour leur bal des finissants en présence du chef et d'autres élus. Plus de 70 personnes étaient invitées à la soirée. L'arrivée des finissants au son du teuehikan était ouverte à toute la communauté.

Le 20 juin, le gala des méritas se tenait, sous le thème « pique-nique », à la salle communautaire pour souligner les efforts et la persévérance de tous les élèves. Des certificats de mérite ont été remis et les élèves en musique ont offert quelques prestations pour leurs camarades, le personnel de l'école, les parents et les élus présents.

Bonnes vacances aux élèves et au personnel!

Sources : Écoles Amishk et Kassinu Mamu

Rapatriement des 4e et 5e secondaire à l'école Kassinu Mamu et modification du Programme de soutien aux études secondaires

Suite aux résultats extrêmement positifs du projet pilote de rapatriement des 4e et 5e secondaire à l'école Kassinu Mamu, nous désirons vous informer que le Conseil des élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a accueilli favorablement la recommandation d'inclure les 4e et 5e secondaire de façon définitive à l'offre de service de l'école Kassinu Mamu.

En effet, les résultats du projet pilote ont démontré la réussite des élèves concernés qui ont tous été diplômés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et poursuivent actuellement leurs études. Les résultats ont également fait état des nombreux avantages à fréquenter l'école locale : transmission de la langue et de la culture, qualité des services, nombreuses stratégies déployées par le personnel pour assurer la réussite et la persévérance scolaire, offre parascolaire variée centrée sur les intérêts des élèves, etc.

Modification du Programme de soutien aux études secondaires

Parallèlement au rapatriement définitif des 4e et 5e secondaire, le Conseil des élus a récemment pris la décision de modifier le Programme de soutien aux études secondaires. Les changements seront mis en place graduellement afin de permettre aux élèves et parents de prendre le temps nécessaire pour se préparer.

Période d'entrée en vigueur	Changements
Automne 2017	Aucun changement
Automne 2018	Arrêt du soutien financier (frais d'inscription, frais de volumes, frais de matériel, cartes de repas et frais de transport) pour les élèves de 4e secondaire résidant à Mashteuiatsh qui fréquentent une école secondaire extérieure
Automne 2019	Arrêt du soutien financier (frais d'inscription, frais de volumes, frais de matériel, cartes de repas et frais de transport) pour les élèves de 5e secondaire résidant à Mashteuiatsh qui fréquentent une école secondaire extérieure

Il est à noter que le soutien financier actuel pour le volet sport-études sera maintenu pour l'année scolaire 2017-2018. Un programme touchant ce volet spécifique sera développé pour l'automne 2018, incluant le soutien pour des élèves démontrant un talent particulier qui seraient sollicités par une école spécialisée reconnue.

Augmentation de l'allocation de fréquentation scolaire

Comme vous le savez, tous les jeunes résidant à Mashteuiatsh qui fréquentent une école secondaire peu importe le lieu et qui ont au moins 85 % de présences en classe reçoivent actuellement 100 $ en fin d'année pour encourager leur persévérance scolaire. À compter de l'année scolaire 2017-2018, cette allocation de fréquentation scolaire sera augmentée à 200 $ par année, versée en deux temps sur présentation des bulletins scolaires.

Pour recevoir cette allocation, les parents devront remplir un formulaire en début d'année scolaire et s'engager à remettre le bulletin scolaire à la fin de chaque étape.

Offre scolaire à Mashteuiatsh

Nous tenons à vous rappeler que nos équipes, que ce soit au primaire ou au secondaire, demeurent disponibles pour répondre à toutes vos questions touchant l'offre scolaire à Mashteuiatsh. Nous serons heureux de planifier une rencontre avec vous afin d'échanger sur tous les aspects qui vous intéressent. Vous pouvez à cet effet prendre rendez-vous en communiquant avec la direction des écoles :

- École Amishk (primaire), 418 275-5386, poste 1303;
- École Kassinu Mamu (secondaire), 418 275-5386, poste 1321.

Source : Éducation et main-d'œuvre

Règlement concernant les chiens

La Sécurité publique de Mashteuiatsh désire rappeler à la population que toute personne possédant un chien dans les limites de la communauté doit, **à chaque année**, le ou avant le 30 juin, le faire enregistrer, numéroter et faire l'achat d'une licence pour une année en se présentant au service des comptes clients dans les bureaux d'Infrastructures et services publics, 122, rue Pileu, à Mashteuiatsh. Le coût d'une licence est de **10 $** par année.

De plus, le gardien du chien doit lui faire porter un collier auquel sera attachée la plaque fournie lors de l'enregistrement.

Chiens errants

En vertu du règlement en vigueur, prenez note qu'il est prohibé de laisser errer un chien dans un endroit public ou sur une propriété quelconque, sans le consentement du propriétaire occupant ou possesseur de cette propriété privée, à moins que tel chien ne soit accompagné de son gardien qui doit le tenir en laisse au moyen d'une corde ou d'une chaîne n'excédant pas un mètre quatre-vingt-trois (1,83 m).

Tout contrevenant au règlement est passible d'une amende.

Contrat avec le Refuge animal de Roberval

Rappelons que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan détient un contrat avec le Refuge animal de Roberval (téléphone : 418 275-3006) concernant les patrouilles, les appels d'urgence, la cueillette d'animaux pour abandon ou errants et le contrôle des animaux sauvages. Il est à noter que certains frais de service doivent être assumés par les citoyens. Notamment, pour tout animal errant réclamé par son propriétaire, des frais de mise en fourrière de 30 $ seront facturés au propriétaire en plus des frais de garderie.

La liste de prix du Refuge animal de Roberval est disponible sur le site Web www.mashteuiatsh.ca ainsi qu'au poste de la Sécurité publique de Mashteuiatsh.

Source : Sécurité publique

Combattre le tabagisme avec l'humour

À Mashteuiatsh, les principales causes de mortalité sont les maladies qui découlent du tabagisme. Plus l'âge de la population augmente, plus les effets du tabac sont dévastateurs.

Il y a urgence d'agir et plusieurs intervenants de la direction Santé et mieux-être collectif se sont mobilisés avec des partenaires pour trouver des solutions dans la lutte au tabagisme.

Des contraventions humoristiques sont donc maintenant accessibles pour appuyer la restriction de consommation des produits du tabac dans les lieux publics. Ces contraventions peuvent être remises à des amis, des collègues et des membres de la famille. Les contraventions se veulent comme étant des aide-mémoire pour que les droits de chacun soient respectés. Les contraventions sont disponibles à la réception du Centre de santé et sur le site Web www.mashteuiatsh.ca.

Tout le monde peut faire une différence dans son milieu pour aider la communauté à cheminer vers un avenir en santé!

Centre d'abandon du tabagisme

Des services sont disponibles si vous songez à cesser de fumer. Au centre d'abandon du tabagisme (CAT), tout membre de la communauté a accès à de l'aide pour développer de saines habitudes de vie. Au CAT, une infirmière formée en arrêt tabagique peut offrir un service personnalisé à chaque individu.

Pour en savoir davantage, vous pouvez vous rendre directement au Centre de santé ou téléphoner à l'infirmière du CAT au 418 275-5386, poste 1339.

Source : Santé et mieux-être collectif

Maladies saisonnières

L'arrivée du beau temps apporte aussi quelques maladies saisonnières causées par les moustiques, les tiques et la berce de Caucase (plante).

Les **moustiques** (maringouins) peuvent transmettre une infection, le virus du Nil occidental (VNO). Les infections causées par le VNO surviennent au cours de l'été et se poursuivent durant l'automne jusqu'aux premières gelées.

Les symptômes apparaissent entre 2 et 14 jours après la piqûre du moustique. Si vous présentez des maux de tête graves et inhabituels, une forte fièvre, une raideur de la nuque, de la confusion, une faiblesse musculaire, consultez l'infirmière au Centre de santé, appelez le 8-1-1 ou consultez à l'urgence.

Si vous désirez vous protéger à la fois du soleil et des moustiques :

- Appliquez d'abord une crème solaire et laissez-la pénétrer, de préférence 15 minutes, avant d'appliquer un chasse-moustiques;
- N'utilisez pas les produits qui servent à la fois de chasse-moustiques et de crème solaire.

Les **tiques**, quant à elles, transmettent la maladie de Lyme, si elles sont infectées. Les tiques se retrouvent particulièrement dans les forêts, les boisés et les herbes hautes dans plusieurs régions du Québec.

Ce que vous devez faire pour éviter les piqûres de tiques :

- Privilégiez la marche dans les sentiers;
- Portez des vêtements longs de couleur claire et des souliers fermés;
- Utilisez un chasse-moustiques contenant du DEET ou de l'icaridine (suivez bien les indications du produit);
- Examinez votre équipement;
- Éliminez les tiques de vos vêtements;
- Examinez vos animaux de compagnie.

Ce que vous devez faire s'il y a présence de tiques sur votre corps :

- Retirez-les immédiatement avec une pince à sourcil très délicatement pour ne pas les écraser;
- Conservez les tiques dans un contenant de pilule vide, inscrivez la date ainsi que l'endroit où vous étiez quand vous avez été piqué et rapportez le contenant au Centre de santé à l'infirmière en Santé publique.

Les premiers symptômes apparaissent généralement entre 3 et 30 jours après la piqûre d'une tique infectée. La rougeur s'étend rapidement pour atteindre 5 centimètres et peut être en forme d'anneau ou de cible. D'autres symptômes peuvent accompagner cette rougeur : fièvre, fatigue, maux de tête, raideur de la nuque, douleurs musculaires et articulaires.

Pour toute information, vous pouvez consulter l'infirmière au Centre de santé ou appeler Info-Santé au 8-1-1.

La berce de Caucase a été identifiée l'an dernier sur Nitassinan (à l'entrée de la réserve faunique des Laurentides). Cette plante mesure plus de 2,5 mètres (8 pieds), ses feuilles ont la forme d'une main, fortement dentée, et ses fleurs sont rassemblées en grandes grappes blanches en forme de parasol.

La sève de la **berce de Caucase** contient des substances toxiques qui sont activées par les rayons du soleil et par l'éclairage artificiel. L'exposition à la lumière cause une inflammation de la peau qui est entrée en contact avec la sève de la plante.

Cette inflammation se caractérise par :

- Une rougeur et une enflure de la peau;
- Des cloques et des ampoules;
- Des brûlures superficielles ou plus graves (1er ou 2e degré).

Ce que vous devez faire si vous avez un contact avec la plante :

- Enlevez vos vêtements en les retournant à l'envers;
- Lavez vos vêtements à la machine avant de les porter de nouveau;
- Lavez vos mains et votre visage avec de l'eau et du savon;
- Couvrez les parties de votre corps exposées à la sève de la plante et évitez d'exposer les zones atteintes à la lumière naturelle ou artificielle;
- Appelez Info-Santé au 8-1-1 ou consultez l'infirmière au Centre de santé.

Il demeure important que vous avisiez l'infirmière en Santé publique du lieu où vous avez aperçu la plante pour ainsi le signaler au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin d'éviter la propagation de cette plante.

Pour plus d'information sur les moustiques, les tiques et la berce de Caucase, vous pouvez communiquer avec l'infirmière en Santé publique du Centre de santé par téléphone au 418 275-5386, poste 1438 ou consulter le site Web du MSSS [www.msss.gouv.qc.ca].

Source : Santé publique et services généraux

Des végétaux pour la bande riveraine à moindre coût

Dans le cadre du projet **Des racines pour notre lac**, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean offrent la possibilité aux riverains de verdir leur bande riveraine à moindre coût. Des végétaux spécialement sélectionnés pour la bande riveraine de Mashteuiatsh sont disponibles pour 50 % de leur prix coûtant.

Il suffit de remplir le bon de commande disponible sur le site Web www.mashteuiatsh.ca et de :

1. Sélectionner les végétaux désirés pour un **montant total exact de 40 $** (sans quoi la commande ne sera pas prise en compte).

2. Faire parvenir le bon de commande à l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean au 1013, rue du Centre sportif, Normandin (Québec) G8M 4L7, **d'ici le 24 juillet 2017**. Le bon de commande doit être accompagné d'un **chèque d'un montant de 23 $** (le riverain assume 50 % du coût total d'achat) à l'ordre de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean.

3. Prendre possession de ses végétaux lors d'un **événement de distribution, le 8 août 2017 de 16 h à 19 h, au garage des agents territoriaux (131, rue Pileu)** et bénéficier, par la même occasion, de conseils pour la plantation.

Selon le nombre de commandes reçues, un tirage au sort pourrait être nécessaire pour sélectionner les participants. Les riverains seront contactés pour confirmer la commande et pour préciser la date et le lieu de l'événement de distribution.

Pour davantage d'information, il est possible de joindre par téléphone Alexandre Paul de Droits et protection du territoire au 418 275-5386, poste 1210 ou l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean au 581 719-1212.

Source : Droits et protection du territoire

Centre de santé

Dates des cliniques sans rendez-vous jusqu'au 24 août 2017

DATES	HEURES	MÉDECIN
Jeudi 3 août	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe
Jeudi 24 août	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe

Nous vous rappelons qu'il est toujours préférable de vérifier s'il n'y a pas eu de changement à l'horaire avant de vous rendre à l'une des cliniques sans rendez-vous.

Veuillez prendre note que la secrétaire médicale débute l'inscription pour la clinique sans rendez-vous à compter de 7 h 15. Vous devez avoir en main votre carte d'assurance maladie et carte d'hôpital.

Cliniques gynécologiques

Pour obtenir un rendez-vous, communiquez avec la secrétaire du Centre de santé au 418 275-5386, poste 350.

Taxi de garde

Taxi Rod
418 275-3832

Source : Santé et mieux-être collectif

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

1671, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-2473
Courriel : info@mashteuiatsh.ca
Internet : www.mashteuiatsh.ca